**PROCES VERBAL**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 8 MARS 2023 à 20h00**

Tous les membres en exercice sont présents à l’exception de Monsieur Lionel PREUD’HOMME, excusé.

Secrétaire de la séance : Madame Laure CHARDON

Convocation du2 mars 2023.

Approbation à l’unanimité du compte-rendu de la séance du 7 février 2023 avec une remarque de Mme CHARDON sur la participation aux frais de scolarité de son fils placé en section spécialisée à Pont de Roide ;

elle déplore certains commentaires désobligeants.

Madame le maire demande d’ajouter une délibération à l’ordre du jour sur le budget M 57 et la fongibilité des crédits. Accordé.

**NOMENCLATURE BUDGETAIRE - M 57 : FONGIBILITE DES CREDITS**

La commune ayant décidé d’adopter la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M 57 au premier janvier 2023, elle a la possibilité, selon l’article L5217-10-6 du CGCT d’autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits budgétaires de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cela permet de ne pas attendre la réunion suivante pour payer les factures en cas de dépassement de crédits.

Accord unanime.

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Le projet de budget, présenté sur un document remis à chacun, est examiné.

Les prévisions de dépenses courantes sont en forte augmentation concernant l’énergie.

**PROJET DE TRAVAUX 2023**

- Proposition d’isolation du logement au-dessus de la salle : un devis de matériaux est présenté pour 1133.26 € ttc. Ce devis présente quelques manquements. Une rectification sera apportée et un autre devis devra être proposé.

Le conseil municipal accepte, par 9 voix pour et 1 contre, de faire procéder à l’isolation de ce logement par les techniciens de la CCPSB.

- Aménagement du chemin de Grivey : un premier devis est présenté. D’autres sont attendus.

L’aménagement de sécurité de cette voie fait l’objet de propositions différentes de ce qui avait été envisagé.

**QUESTIONS DIVERSES**

- une augmentation de 15 € des tarifs de ramassage des ordures ménagères sera appliquée en 2023

- les frais de scolarité demandé par la commune de PONT DE ROIDE seront pris en charge par la CCPM qui exerce la compétence scolarité

- l’adhésion au CNAS pour la secrétaire de mairie sera payée en totalité par la CCPM.

Prochain conseil le 15 avril pour le vote du compte administratif 2022 et le budget primitif 2023

**Rappel du passage de la déchèterie mobile vendredi 31 mars**

**Opération brioches de l’ADAPEI du 23 mars au 2 avril**